

**Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement - Séance du 18 mars 2019**

**Vœu à la maire de Paris relatif au service Vélib'**

**Déposé par Eric AZIERE et les élus du groupe UDI-MoDem**

Considérant que le 12 avril 2017, le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole (SAVM) a attribué le nouveau contrat Vélib', d'une durée de 15 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, au consortium Smovengo ;

Considérant que selon les statuts du SAVM, les deux représentants de la Ville de Paris au sein de ce Syndicat, tous deux issus de la majorité municipale, disposent d'une majorité des voix dans les votes qui concernent la compétence Vélib' ;

Considérant que la phase de transition entre le nouveau prestataire et l'ancien a été beaucoup plus longue et délicate que prévue, puisque, alors qu'elle était censée s'échelonner entre octobre 2017 et mars 2018, il est finalement prévu qu'elle s'achève seulement à la fin du mois de mars 2019 ;

Considérant que plusieurs facteurs ont été identifiés comme causes de ce retard considérable, à commencer par l'impréparation du prestataire retenu et par le caractère trop ambitieux du cahier des charges de ce nouveau marché ;

Considérant qu'après avoir envisagé une rupture anticipée du contrat en mai 2018 tant le service était défectueux, le SAVM a finalement voté en septembre 2018 la poursuite du contrat avec Smovengo, après une amélioration notable du service durant l'été ;

Considérant que face aux nombreuses difficultés rencontrées pour déployer et exploiter le réseau, Smovengo avait décidé en mai 2018 de suspendre le système Park +, qui permet de laisser un vélo dans une station déjà pleine, et de retirer les vélos à assistance électrique (VAE), lesquels ont finalement été réintroduits le 16 juillet 2018 ;

Considérant que la maire de Paris a demandé au début du mois de juillet 2018 à l'Inspection générale de la Ville de Paris de : « *vérifier les responsabilités dans cette maison sur les manquements qui sont encore aujourd'hui observés dans ce marché* » ;

Considérant qu'après plusieurs mois passés à se défaire sur le SAVM, la maire de Paris a ainsi reconnu la responsabilité de la Ville dans ce fiasco, celle-ci ayant notamment préparé et lancé l'avis d'appel public à la concurrence concernant Vélib' 2 en avril 2016, mais aussi mené une grande partie du dialogue compétitif avant de transférer sa compétence concernant Vélib' au SAVM en décembre 2016 ;

Considérant qu'au Conseil de Paris de novembre 2018, l'adjoint à la maire de Paris chargé des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public avait déclaré : « *Le rapport final [de l'Inspection générale] sera achevé probablement en début d'année. Il sera, bien entendu, disponible*

*pour les conseillers de Paris, à l'instar des autres rapports qui sont rendus par l'Inspection générale. » ;*

Considérant que la contribution de la Ville de Paris au SAVM pour l'exploitation du service Vélib' est d'un peu moins de 17 millions d'euros par an ;

Considérant qu'à la toute fin de l'année 2018, le SAVM et Smovengo se sont entendus sur un montant de pénalités de 8 millions d'euros en compensation des dysfonctionnements constatés lors de la première année d'exploitation du service, auxquels s'ajoutent 14 millions d'euros qui ne seront pas versés par le SAVM au prestataire, soit un coût total de 22 millions d'euros pour Smovengo ;

Considérant qu'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et l'arrivée du nouveau prestataire, environ un tiers des usagers du vélo à Paris utilisaient un Vélib' ;

Considérant que les difficultés majeures rencontrées par les usagers de Vélib' au cours de l'année 2018 ont eu un impact significatif sur la pratique du vélo à Paris puisque, selon les chiffres de la DVD, la fréquentation des aménagements cyclables a chuté de 24 % entre le premier semestre 2018 et le premier semestre 2017 et de 9 % entre le second semestre de 2018 et celui de 2017 ;

Considérant que toujours lors du Conseil de Paris de novembre 2018, l'adjoint en charge du dossier Vélib' avait aussi déclaré : *« Vélib' va mieux, il va même beaucoup mieux. Après des débuts que l'on peut qualifier de "catastrophiques", le prestataire a su se réorganiser pour identifier et résoudre les problèmes majeurs un par un, de telle sorte qu'aujourd'hui, le parcours client peut être considéré comme quasiment fiabilisé et le service, opérationnel. »*

Considérant cependant que les données disponibles pour ce début d'année 2019 ne reflètent pas ce constat :

- Au 3 mars 2019, 1119 stations sont ouvertes (contre 1200 avant le début de la phase de transition), l'objectif de 1400 stations ouvertes étant toujours fixé au 31 mars 2019 ;
- Depuis le début de l'année 2019, le nombre de courses quotidiennes ne dépasse pas les 60 000, même durant les conditions quasi-estivales qu'a connues Paris au cours du mois de février, contre 100 000 en moyenne avant la transition ;
- Le 22 janvier 2019, environ 150 000 personnes étaient abonnées au service Vélib' selon le chiffre donné lors de la réunion du Comité syndical du SAVM, contre 285 000 avant la transition ;
- Le système Park + n'a toujours pas été remis en service ;

Considérant qu'au-delà de ces données factuelles, les utilisateurs réguliers du service subissent aussi plusieurs dysfonctionnements liés à l'exploitation de ce dernier :

- Une absence de régulation en journée qui provoque des déséquilibres importants sur le réseau avec des stations systématiquement vides dès les premières heures de la matinée et d'autres qui ne désemplissent pas ;
- Un trop grand nombre de vélos en mauvais état (chaîne qui saute, manchon de poignée retiré, etc.) ou privatisés ;

Considérant que l'arrivée du nouveau prestataire a conduit à des hausses de tarifs importantes pour l'usage d'un vélo mécanique : +28 % pour un abonnement V-Plus (37,20 € par an), + 190 % pour le tarif V-Découverte (5 € pour une journée) ;

Considérant que les tarifs sont plus élevés pour l'utilisation de Vélib's électriques, ainsi, l'abonnement annuel V-Max revient à 99,60 € alors que l'utilisation ponctuelle d'un Vélib' électrique dans le cadre d'un autre abonnement ou d'un Pass revient à 1 € supplémentaire par utilisation (puis 2 € par demi-heure au-delà de 30 minutes d'utilisation) ;

Considérant qu'à l'initiative du groupe UDI-MoDem, qui a déposé plusieurs vœux en Conseil de Paris en novembre 2017, février et mai 2018 formulant des demandes en ce sens, les abonnés ont bénéficié de plusieurs mesures de compensation :

- Le maintien du tarif de leur abonnement antérieur pendant un an pour tous ceux abonnés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- Le remboursement intégral de leur abonnement pour la période allant de janvier à août 2018 ;
- Le remboursement de 50 % de l'abonnement durant la période allant de septembre à novembre 2018 pour les nouveaux abonnés ;

Considérant cependant que depuis décembre 2018, tous les abonnés ou usagers épisodiques de Vélib' paient un tarif plus élevé qu'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour un service qui reste de moins bonne qualité, notamment pour les utilisateurs des vélos mécaniques ;

Considérant que si les opérateurs de vélos mécaniques en libre-service sans station ne semblent pas avoir trouvé de modèle économique viable à Paris, Vélib' doit aujourd'hui faire face à la concurrence de nouveaux acteurs qui rencontrent un grand succès en exploitant des trottinettes, des scooters ou des vélos électriques ;

Considérant que depuis le début de l'année 2019, les représentants des communes membres du SAVM (compétence Vélib') disposent de données actualisées mensuellement sur Vélib' dans leur commune mais aussi sur l'ensemble du réseau via une application web dédiée ;

**Eric AZIERE et les élus du groupe UDI-MoDem émettent le vœu :**

- **Que la Ville de Paris, dans le cadre de son rôle au sein du Syndicat mixte Autolib Vélib' Métropole maintienne une pression forte sur Smovengo afin que :**
  - **La régulation des vélos soit effectuée beaucoup plus efficacement pour permettre une meilleure disponibilité des vélos, notamment le matin et le soir dans le cadre de déplacements domicile-travail ;**
  - **La qualité des vélos soit améliorée ;**
  - **Le système Park + soit remis en service au plus vite ;**
- **Que dans le cadre d'un prochain point d'étape sur le déploiement de Vélib', la Ville de Paris, le SAVM et Smovengo présentent leurs objectifs à long terme pour le service Vélib', et les moyens qui seront mis en œuvre pour les atteindre, en termes :**
  - **D'augmentation du nombre d'abonnés ;**
  - **D'amélioration du parcours client ;**

- D'évolutions éventuelles du service (part du mécanique et de l'électrique, recours au « naming » de stations, etc.) ;
- Que d'un point de vue budgétaire, le SAVM et la Ville de Paris indiquent aux élus parisiens comment les pénalités versées par le prestataire seront répercutées sur le budget de la collectivité parisienne et quelles seraient les conséquences financières d'un échec commercial à long terme du service Vélib' ;
- Que l'ensemble des conseillers de Paris puisse avoir accès à l'application web permettant aux communes membres du SAVM d'avoir des données actualisées sur le réseau Vélib' ;
- Que le rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris sur le marché Vélib' 2 soit rendu public dans les plus brefs délais.